

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**APPROCHES HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE DE SITES
TOURISTIQUES EUROPEENS**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 742301U21D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 707

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juin 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

APPROCHES HISTORIQUE ET GEOGRAPHIQUE DE SITES TOURISTIQUES EUROPEENS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.1. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'exploiter le vocabulaire spécifique en vue de renseigner le client (agence de voyage, office du tourisme,...) ;
- ◆ d'acquérir les connaissances de base en géographie de l'Europe, en découvrant la typologie des principaux foyers touristiques ;
- ◆ d'acquérir les connaissances de base relatives à l'histoire et à l'histoire de l'art en Europe ;
- ◆ de citer, localiser et décrire les principales ressources touristiques en Europe ;
- ◆ de constituer une banque de données et d'y sélectionner la ou les formes de tourisme la ou les mieux adaptée(s) aux souhaits d'un client potentiel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre de manière cohérente et structurée un commentaire personnel à propos d'un texte ;

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du 2^e degré.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Eléments d'histoire des civilisations européennes	CG	A	32
Eléments de Géographie	CG	A	32
Ressources et infrastructures touristiques européennes	CT	B	40
Exploitation des aspects historiques, culturels et géographiques dans le domaine touristique	CT	B	40
3.2. Part d'autonomie		P	36
Total des périodes			180

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

pour la Belgique et d'autres régions européennes,

4.1. Eléments d'histoire des civilisations européennes

au travers de recherches documentaires relatives aux aspects chronologiques, politiques, économiques, sociaux, religieux, historiques, artistiques et culturels de sites touristiques exemplatifs

- ◆ de situer sur une ligne du temps les principales périodes de l'histoire, de l'histoire des civilisations européennes et de la Belgique fédérale ;
- ◆ de caractériser les grandes lignes des principales étapes de l'histoire de l'art en Occident ;
- ◆ de caractériser et d'illustrer différents courants ayant influencé le patrimoine belge (romain, gothique, baroque, art moderne, art contemporain, ...) dans divers domaines artistiques (peinture, musique, architecture, ...)

4.2. Eléments de géographie

au travers de recherches documentaires relatives aux aspects naturels ou construits de sites touristiques exemplatifs,

- ◆ de situer :
 - les mers et océans,
 - les différents continents,
 - les pays européens et leur capitale,
 - les grands fleuves ;
- ◆ d'exploiter différents types de cartes (thématiques, topographiques, routières, plans de ville, ...)
- ◆ d'appréhender la notion de fuseaux - horaires ;

- ◆ d'identifier et caractériser les grands gisements du tourisme européen, national, régional, local : localisation, intérêt, patrimoines, infrastructures, climat, relief, ... ;
- ◆ de mettre en évidence, à l'aide du vocabulaire approprié, différentes interactions entre les facteurs naturels, sociaux, économiques et les phénomènes touristiques ;

4.3. Ressources et infrastructures touristiques européennes

- ◆ de définir le produit touristique dans son ensemble et de distinguer les principales ressources touristiques telles que :
 - le milieu naturel (par exemple : géologie, géomorphologie, relief, eau, climat, faune, flore, ...),
 - le patrimoine économique (par exemple : sites en relation avec le passé industriel, le savoir – faire artisanal, ...), religieux, culturel, ...
 - l'écologie et la protection du patrimoine,
 - ... ;
- ◆ d'identifier et de caractériser les principaux produits (patrimoine folklorique, industriel, artisanal, culinaire, ...) et les institutions touristiques locales (offices du tourisme, ...) en Belgique ;
- ◆ de se constituer une banque de données afin de renseigner un client potentiel sur les produits touristiques et leurs aspects pratiques tels que :
 - les prix pratiqués,
 - les usages financiers du pays de destination ou de transit (cartes de crédits, devises, réglementation,...),
 - les documents administratifs exigés dans les pays de destination et/ou de transit ainsi que les institutions spécialisées susceptibles de les établir,
 - les exigences médicales spécifiques,
 - les réglementations particulières,
 - les types d'hébergement,
 - les types de transport,
 - ... ;
- ◆ de rédiger une monographie succincte sur une attraction touristique ;
- ◆ de développer une méthodologie d'élaboration de dossier d'accompagnement de groupes de visiteurs sur un site défini ;

4.4. Exploitation des aspects historiques, culturels et géographiques dans le domaine touristique

pour différents sites et événements touristiques :

- ◆ de les contextualiser sur les plans historiques, culturels et géographiques ;
- ◆ d'en exposer, de manière structurée et avec la terminologie adéquate, l'intérêt touristique ;
- ◆ d'appliquer une méthodologie de préparation d'une visite ;
- ◆ de présenter oralement un argumentaire de promotion fondé principalement sur les aspects historiques, culturels et touristiques.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,
en disposant de documents de référence mis à sa disposition,

pour un site touristique avalisé par le chargé de cours :

- ◆ de le contextualiser sur les plans historiques, culturels et géographiques ;
- ◆ d'en exposer, de manière structurée et avec la terminologie adéquate, l'intérêt touristique ;
- ◆ d'en préparer une visite ;
- ◆ de présenter un argumentaire de promotion fondé principalement sur les aspects culturels et touristiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de qualité de l'argumentaire développé,
- ◆ le niveau de qualité de la présentation.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.